

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt sept du mois de avril à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt avril deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

4 MAI 2023

Déposée en
Préfecture le

3 MAI 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilal BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Jean-François GIMBERT, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Michel BEAL à Elisabeth EMONET, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Lola CECCHINEL à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Isabelle DIJEAU à Christiane LAYDEVANT, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Anthony GRANGER à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET, Charlotte JULIEN à Viviane MARLE, Claire LEPAN à Denis DUPERTHUY, Benjamin MARIAS à Etienne ANDRÉYS, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Christian PETIT à Marion LAFARIE, Yannis SAUTY à Chantale FARMER, Bénédicte SERRATE à Alexandra BEAUJARD, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT, Gilles VIVIAN à Patricia MERMOZ

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Vanessa BRUNO, Christel CASSET, Pierre GEAY, Frédérique KHAMMAR, Elisabeth LASSALLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20230427-11742-DE-1-1
en date du 03/05/23 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-112

OBJET

APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Christian ROPHILLE, rapporteur

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de collecte de de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », renforcée par le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un PLPDMA ;

Vu la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020 ;

Dans un souci écologique et économique, le Grand Annecy entend s'engager résolument en faveur de la prévention des déchets ménagers assimilés. Cette ambition se traduit dans son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le Conseil communautaire du 10 février 2022 a acté la relance de ce projet en désignant les membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) de ce programme.

Ce PLPDMA planifie la mise en œuvre, par les acteurs locaux, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Le document a été co-construit lors de groupes de travail. Il prend en compte les évolutions législatives (loi Grenelle 2, Loi AGECL...).

Les déchets ménagers – déchets incinérables, déchets recyclables et apports déchèteries – produits par un habitant du territoire sur un an, ont diminué de 14 % depuis 2010, pour atteindre 497 kg/habitant en 2021.

Compte tenu du potentiel de réduction identifié dans le cadre du diagnostic, le Grand Annecy se fixe comme objectifs de :

- réduire de 6 % les déchets ménagers entre 2022 et 2027 (soit -20 % par rapport à 2010) et les ramener ainsi à 461 kg/an/habitant en 2027 ;
- diminuer de 50 kg/hab la production d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2027 ;
- porter de 53 % à 62 % (dont le compostage domestique) les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation matière d'ici 2027 (OMA collectées GA + apports déchèteries publiques + bornes textiles).

D'avril à décembre 2022, les membres de la CCES et le Bureau communautaire ont travaillé sur le plan d'actions du PLPDMA. A la suite de ces différentes étapes, le programme a été défini et présenté en Bureau communautaire du 6 janvier 2023 et en Conférence des Maires du 17 février 2023. Ainsi, 22 actions et 50 sous-actions ont été retenues.

Après approbation en Conseil communautaire, ce rapport sera transmis au Préfet de région et à l'ADEME dans les deux mois qui suivent la délibération.

Concernant le suivi et l'évaluation du PLPDMA, un bilan sera présenté chaque année à la Commission consultative d'élaboration et de suivi et mis à la disposition du public.

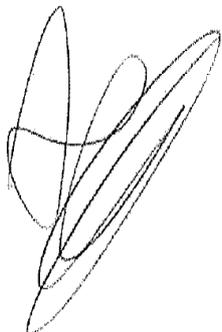
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027 joint en annexe ;
- de dire que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre sont prévus au budget des ordures ménagères 2023 et suivants et au plan pluriannuel d'investissement.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 85

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.